

Règlement du concours de création Les 48h de la création textile 2024

Le Musée du tissage et de la soierie de Bussières et le Musée de la cravate et du textile de Panissières souhaitent valoriser le savoir-faire textile régional à travers les 48h de la création textile du 7 au 10 novembre 2024. Dans ce cadre, un concours de création ouvert aux professionnels de la filière textile est organisé à la salle d'animation de Panissières.

Art. 1 : candidatures et équipes

Le nombre d'équipes participantes est limité à 9. Chaque équipe est composée de deux professionnels du textile et d'un jeune diplômé. Les candidatures peuvent être déposées en équipe de 3 personnes préalablement constituée ou individuellement (les équipes étant alors créées par les organisateurs, avec accord des candidats).

Le comité de sélection se réunit le jeudi 13 juin 2024 pour sélectionner les candidats, compléter si nécessaire les équipes et valider celles-ci.

Seront admis les : créateurs, stylistes, artistes, couturiers, et autres professions liées au domaine du textile.

Art. 2 : inscriptions

- L'inscription au concours entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions énumérées ci-après et l'envoi d'un dossier de candidature comprenant pour chaque membre de l'équipe : un bulletin d'inscription signé, un chèque de caution et une présentation de son activité.
- Les fiches d'inscription doivent être remplies individuellement (une par membre de l'équipe). Elles sont à renvoyer avant le 7 juin 2024.
- Adresse de l'envoi :
Mairie – A l'attention de Julie Desnoyer – 2 rue Denis Boulanger – 42360 Panissières.
- Caution : la participation au concours est gratuite. Toutefois, il est demandé à chaque participant d'envoyer un chèque de caution d'un montant de 50€. Il sera encaissé uniquement en cas de désistement survenu dans les 30 jours précédant la manifestation, pour pallier les frais d'organisation et de restauration initialement prévus.
- Chaque candidat doit joindre à son inscription un résumé de son activité accompagné de quelques photos ou d'un lien vers le site web ou les réseaux sociaux liés à son activité.
- *La liste des participants retenus est ensuite mentionnée dans certains supports de communication de l'événement.*

Art. 3 : thème

Les participants doivent créer une tenue avec les tissus fournis par les entreprises partenaires selon le thème suivant :

Rêver demain : et si vous réalisiez votre vision du monde à venir ?

Avec l'actualité souvent morose et annonçant un avenir incertain, les organisateurs ont souhaité ouvrir le champ des possibles et inviter le public des 48h de la création textile à rêver ensemble à un futur commun. Est-ce un idéal à atteindre ? Un rêve impossible à réaliser ? Laissons-nous porter par nos envies le temps d'un week-end !

Les entreprises partenaires qui fournissent les tissus pour le concours sont les suivantes : ATBC, Denis & Fils, Dutel SA, Linder SA, Tassinari & Chatel, Tissage des Roziers.

Art. 4 : déroulé du concours

- Le concours se déroule sur une durée de 48 heures non stop : du jeudi 7 novembre à 13h au samedi 9 novembre à 13h à la salle d'animation de Panissières (boulevard des Sports).
- Les organisateurs fournissent 6 tissus à chaque équipe. Ceux-ci doivent tous être utilisés.
- Les machines et la mercerie sont également fournies par les organisateurs.
- Toutes les étapes de fabrication de la tenue doivent être réalisées sur place, durant le concours.
- Aucun élément (patron, dessin, toile, accessoire, etc) ne peut être préparé en amont ni apporté sur le lieu du concours. Les candidats n'apportent que leur nécessaire de couture (ciseaux, craies, mètres ruban, règles, épingles, etc).
- Le public a accès à la salle du concours le vendredi (10h-20h) et le samedi (10h-15h).
- La présentation des créations a lieu durant les 2 représentations du défilé-spectacle le samedi 9 novembre à 20h et le dimanche 10 novembre à 16h à la salle d'animation de Montchal. Les équipes doivent alors monter sur scène pour présenter leur création. La présence des participants est donc indispensable jusqu'à la remise des prix.

Programme détaillé :

- jeudi 7 novembre :

- 9h30-11h : accueil des participants et installation dans les chambres du gîte
- 11h : lancement officiel du concours en présence des entreprises textiles partenaires, des élus locaux et de la presse
- 13h : début du concours

- vendredi 8 novembre : suite du concours tout au long de la journée

- samedi 9 novembre :

- 13h : fin du concours
- 11h-15h : vote du public
- 15h-16h : déplacement à la salle de Montchal pour les répétitions du défilé
- 20h : défilé-spectacle et vote du public

- dimanche 10 novembre à 16h : défilé-spectacle puis remise des prix du concours.

Art. 5 : hébergement et restauration

L'hébergement et les repas sont pris en charge par les organisateurs pour toute la durée de l'événement. L'hébergement proposé est le gîte de la Ferme Seigne, rue des Lauriers à Panissières, à proximité immédiate de la salle du concours. Les chambres comptent de 3 à 7 lits. Les participants peuvent choisir un autre hébergement. Dans ce cas, la réservation et les frais sont à leur charge. Pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons aussi mettre à disposition les chambres le mercredi soir et le dimanche soir gratuitement (repas et petits déjeuners à votre charge).

Tous les repas sont pris sur place et préparés par les organisateurs du jeudi midi au dimanche midi inclus.

Art. 6 : jury et prix

- Le jury est composé de professionnels de la filière textile : enseignants, entreprises, stylistes, représentants de musées.
- Le jury évalue les créations tout au long du concours et durant le spectacle. Il désigne les lauréats le dimanche matin entre 10h et 12h. Aucun résultat n'est communiqué avant la remise des prix à la fin du défilé du dimanche.
- Les décisions du jury sont sans appel et ne font l'objet d'aucun commentaire.
- Le jury décerne 3 prix :
 - 1^{er} prix : d'une valeur de 1500€ par équipe
 - 2^e prix : d'une valeur de 1200€ par équipe
 - 3^e prix : d'une valeur de 900€ par équipe
- Le prix du public d'une valeur de 600€ par équipe est également remis suite au vote du public le samedi.
- Le vote du public est indépendant des prix du jury et peut donc être attribué à l'une des équipes déjà primée par le jury.
- Chaque participant se voit offrir des coupons de tissus par les entreprises partenaires.

Art. 7 : propriété et utilisation des créations

- Les tenues sont propriétés des musées organisateurs qui en assurent la conservation et peuvent être exposées dans les musées et/ou hors les murs.
- Les participants et les partenaires ont la possibilité de les emprunter le temps d'une exposition, d'un salon ou autre manifestation. Néanmoins, les organisateurs sont prioritaires en cas de dates communes.
- Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les prises de vues des créations et des participants à des fins de communication et de promotion de l'événement des 48h de la création textile et des musées.

Inscription au concours des 48h de la création textile

Du 7 au 10 novembre 2024

Merci de remplir un bulletin par membre d'équipe

Nom

Prénom

Adresse

.....

Téléphone Portable

Mail

Site Internet

Réseaux sociaux

Profession

Siret

Souhaite participer au concours de création qui se tiendra du jeudi 7 novembre à partir de 11h au dimanche 10 novembre 2024 jusqu'à la remise des prix dans la salle d'animation de Panissières, boulevard des sports.

Souhaite se regrouper en équipe avec :

M. / Mme

M. / Mme

Hébergement souhaité durant la durée du concours : oui non

Hébergement souhaité le mercredi soir oui non

Hébergement souhaité le dimanche soir oui non

Merci de bien préciser vos allergies et régimes alimentaires particuliers :

A pris connaissance et s'engage à respecter les clauses du règlement du concours de création.

S'engage à joindre à ce courrier :

- un chèque de caution d'un montant de 50€ à l'ordre du Musée de la cravate et du textile de Panissières
- l'autorisation de droit à l'image dûment complétée
- et une présentation de son activité.

Fait à _____, le _____

Lu et approuvé

Signature

Autorisation de droit à l'image Les 48h de la création textile 2024

Vous participez à l'événement des « 48h de la création textile » qui se tiendra du 7 au 10 novembre 2024. Durant cette manifestation, les organisateurs et les partenaires sont amenés à filmer et à photographier les animations, le marché textile, le concours et le défilé-spectacle ainsi que leurs participants.

Ces films et photographies peuvent, par la suite, être utilisés pour la communication autour de l'événement :

- sur les sites internet de l'événement et des musées organisateurs,
- sur leurs pages Facebook et Instagram, sur leur chaîne Youtube,
- pour réaliser un film des 48h de la création textile,
- auprès de la presse et des médias (TL7, France 3, etc),
- pour les bulletins municipaux des communes de Terre de tisseurs,
- dans les mois et années à venir pour promouvoir l'événement dans son ensemble : sur des supports numériques et/ou papier.

Merci de compléter le formulaire ci-dessous.

Je soussigné(e)

Nom, Prénom _____

Domicilié.e _____

Téléphone _____ Mail _____

- autorise les organisateurs à me filmer et à me photographier dans le cadre de l'événement des 48h de la création textile,
- autorise les organisateurs à utiliser mon image sur leurs sites Internet, leurs pages Facebook et Instagram, leur chaîne Youtube,
- autorise les organisateurs à diffuser mon image auprès de la presse et des médias (papier et numérique) en lien avec les 48h de la création textile.

Les organisateurs sont très vigilants quant au droit et à la protection de l'image de chacun des participants. Ils s'interdisent expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à leur vie privée ou à la dignité de leur personne.

Conformément à la loi, le libre accès aux images qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de l'image si vous le jugez utile.

FAIT à _____, le _____

SIGNATURE